



DF le 31/07/2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents liste majoritaire: MM. Lombardo - Delorme (proc. de M. Fischer) - Drouard - Hattiger - Nossardi - Dubbiosi - Chesta - Lesne - Casciani - Barlet - Laty - Debeire - Mmes Wenzinger - Genet - Panneau (proc. de Mme Guillemin) - Skyronka - Garcia (proc. de Mme Bourjade) - Guillaud - Gonzales - Zéroual-Pomero (proc. de Mme Mellerin)

Présents liste minoritaire : Mmes Boinnard-Berna - Fécourt - MM. Debeire - Ravat

Secrétaire de séance désignée : Mme Genet

M. le Maire informe du retrait de la délibération 2.4 **Dénonciation de la convention de prestations de services pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols (AOUS) entre les communes de Cipières et du Rouret**

Info 1 CR des décisions du maire

2020-37 : signature occupation salle de danse stage été : 200 € par mois pour juillet et août, soit 400 €
Mme Boinnard-Berna : Cette association travaille donc toute l'année, pourquoi ne pas lui faire un contrat annuel, ce tarif me paraît très cher pour les mois d'été.

M. le maire : Ce sont des profs qui rallongent leur saison, ce tarif est là pour participer à l'entretien de la salle.

M. Delorme : ces stages ne sont pas gratuits, il faut revoir la politique complète des budgets, que ce soit à leur avantage ou désavantage.

1. Administration générale

1.1 DSP : Rapport annuel 2019 délégataire SUEZ service de l'eau potable présenté par M. Dubbiosi

41,2 km de réseau de distribution d'eau potable
2,39378 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³
contrat SUEZ jusqu'au 31/12/2025 (voté le 16 mars 2017)
1886 abonnements en 2019 (+ 23 par rapport à 2018)
On achète l'eau du Foulon environ 3 € le litre, celle du SICASIL est plus chère.
L'état du réseau du Foulon est détérioré, donc le tarif a augmenté.
Des renouvellements du réseau ont été réalisés au Collet (69 ml) et à Troussane (47 ml).
page 53 du rapport, la facture type 120 m³ : forte augmentation de la part communale sur l'abonnement (de 11,21 au 01/01/2019 à 17,23 au 01/01/2020)
Cette hausse correspond à l'avenant n° 4 décidé en CM en 2017, c'est l'arrivée des nouveaux compteurs, de la télérelève.

M. Debeire : est-ce que cela pourrait baisser ?

M. le maire : oui ça pourrait, et à l'avenir cette compétence part à la CASA.

Mme Fécourt : quel programme de renouvellement est prévu ?

M. le maire : chemin des pierres de moulin.

Pris acte du rapport

1.2 DSP : Rapport annuel 2019 délégataire SUEZ service de l'assainissement présenté par M. Dubbiosi

12,1 km de réseau d'assainissement

982 clients assainissement collectif et 800 en non collectif

prix TTC au m³ : 1,5189 € + 1,5 % par rapport à 2019 (pour le non collectif : + 2,4 %)

compétence eau et assainissement transférée à la CASA au 01/01/2020

Le contrat SUEZ assainissement va jusqu'en 2027.

Facture type 120 m³ :

part communale stable (abonnement et consommation)

par contre, baisse Epuration Station des Bouillides

330 enquêtes ont été menées dont 278 conformes (taux de conformité de 91,2 %)

Un courrier est envoyé pour que le propriétaire se mette aux normes mais cela n'est obligatoire qu'en cas de vente.

1 propriétaire est enregistré dans la catégorie "danger/risque".

Mme Fécourt : quel est le danger ?

M. le maire : c'est la pollution de l'environnement.

Extension du réseau prévue sur une partie du Castellet dès cet automne (opération déjà prévue mais repoussée).

Pris acte du rapport

1.3 Approbation du rapport annuel de gestion 2018 des administrateurs au CA de la SPL Sophia, rapport présenté par M. Laty

Le Rouret détient 120 actions à 96 € l'action

2000 € payés en 2018 et 2 000 € payés en 2018 pour l'opération ouest village et clos des tilleuls

Pour ce projet, le budget était de 60 000 € HT pour le coût des études et 24 550 € pour la SPL

Mme Boinnard-Berna : Combien avons-nous réellement dépensé pour cette opération ?

M. le maire : 24 550€

1- centre village ouest 20 logements et en RDC commerces, services, équipements

2- clos des tilleuls : équipement et habitat (CM du 28/07/2016)

Ce projet a été arrêté par délibération du CM du 16 mai 2019, déclaration sans suite de la consultation

M. Laty affirme que ce n'est pas une perte d'argent. Il est préférable d'arrêter et de redéfinir le périmètre de l'opération.

Mme Fécourt : le taux de la SPL est à 4,2 % du montant des travaux, je vois que pour l'école d'Opio, il est à 3, 6%, comment expliquez-vous cet écart ?

M. le maire : cela correspond à des strates en fonction du montant total des travaux.

Vote : 4 abstentions, adopté à la majorité

1.4 Approbation CPI avec la SPL Sophia pour la réalisation d'un espace intergénérationnel composé d'une crèche, de logements séniors et de leurs abords

les 2 points : 1.4 et 1.5 ont été traités ensemble dans les discussions.

Historique du projet fait par M. le maire :

Un terrain s'est présenté à la vente, nous avons demandé à l'EPF PACA de l'acheter, car à l'époque nous ne souhaitions plus dépenser de l'argent pour acheter des terrains, nous ne voulions pas nous trouver en difficulté financière.

Nous avons peu de logements sociaux et l'Etat nous poussait à en faire. Le bailleur social SEML Habitat 06 a déposé un permis pour 22 logements sociaux et une crèche de 50 berceaux. Le permis est accordé le 2 avril 2019.

Le permis a été attaqué par un riverain.

Donc, on revoit le projet : 12 logements locatifs sociaux au lieu des 22 et ils seront destinés aux séniors car il y a une forte demande, pour la crèche il est prévu une extension de 50 à 60 berceaux, tout sera en rez-de-chaussée avec une cour jardin pour les enfants, modifications également concernant les parkings. Le bailleur social veut que tous les recours soient purgés avant d'entreprendre toute action. Nous avons la volonté d'agir pour notre propre compte en qualité de maître d'ouvrage, nous ne voulons pas attendre.

Mme Fécourt : quels sont les motifs des plaignants ?

M. le Maire : l'augmentation des logements, des problèmes de circulation, ils demandaient une haie de 3 m, la possibilité de se raccorder à l'égout, le remboursement des honoraires dépensés pour porter recours. Ils ont été déboutés. Nous avons une relation apaisée avec le requérant.

Mme Fécourt : est-ce que la commune a vraiment intérêt à racheter le terrain à l'EPF PACA ?

M. le maire : oui, nous ne voulons pas attendre mais mener le projet à son terme. Ce sera plus rapide que d'attendre d'éventuels recours.

Mme Fécourt : les recours sont purgés, le projet pourrait démarrer ?

M. le maire : non les recours ne sont pas purgés, les requérants sont prêts à aller en Conseil d'Etat

Mme Fécourt : un nouveau permis pourrait à nouveau être attaqué ?

M. le maire : la commune réagira alors que le bailleur social n'est pas prêt à prendre des risques, s'il y a un nouveau recours, je réunis le conseil municipal et j'engage les travaux.

Mme Fécourt : est-ce que vous aviez d'autres terrains pour ce gros projet ?

M. le maire : non, nous avons une voie verte vers le collège avec un emplacement réservé pour une future école. Ce terrain est en phase d'acquisition.

Mme Fécourt : est-ce que vous avez mis des clauses suspensives dans le projet d'acte d'achat du terrain ?

M. le maire : non, nous avons l'accord de l'ensemble des parties, peu importe, nous agissons.

Mme Fécourt : est-ce que vous prévoyez une réunion publique pour présenter ce projet, un comité de pilotage ?

M. le maire : nous ne cacherons rien, comme nous l'avons toujours fait nous ferons une présentation affichée en salle du conseil pendant 3 semaines.

Mme Fécourt : pour ce projet de centre culturel nous n'avons pas eu de réunion publique, ne pensez-vous pas qu'il aurait d'abord fallu faire une réunion publique pour faire accepter ce projet de crèche /logements séniors?

M. le maire : nous ne sommes pas là pour gérer du contentieux en public.

commune maître d'ouvrage qui confie à SPL

projet à 5 733 624 € HT + rémunération SPL : 240 812,20 € HT, soit 4,2 % du total des dépenses HT (délibération du CA du 23 mai 2012)

Terrain cadastré BE 123 : 3015 m²

environ 700 m² de surface de plancher (SDP) pour la crèche, extension comprise de 80 m²

et 12 LLS séniors SDP environ 660 m²

maître d'oeuvre : architecte, bureau d'études

SEML Habitat 06 a fait réaliser les études pour la crèche de 50 berceaux (620,89 m² de SDP) et 22 LLS (1389,60 m² de SDP) études chiffrées à 180 000 €

Permis PC 006 112 18 T 0036 délivré le 2/04/2019

Subventions :

CASA : 854 000 €

Département : 430 000 €

Etat : 150 000 €

CAF : 445 000 €

Vote : 4 Contre (Mme Fécourt : malgré un projet utile pour la commune), adopté à la majorité

M. le maire : les gens du Rouret vous en sauront gré.

J'invite M. Ravat qui a travaillé sur un projet de crèche associative à se rapprocher de M. Delorme

1.5 Acquisition d'un terrain auprès de l'EPF PACA Vallon de Barnarac, parcelle BE 123, projet crèche logements séniors

Acquisition du terrain à EPF PACA le 15/11/2016
valeur vénale 435 000 € avec une SDP de 1400 m² (estimation des Domaines)
prix TTC : 440 012,96 € TTC
permis de construire établi sous RNU

Vote : 4 contre, adopté à la majorité.

1.6 Prise en charge des animaux errants

2 associations ASA 06 et 30 millions d'amis
800 € inscrits au budget

Vote : unanimité

2. Services aménagement / urbanisme

2.1 Incorporation d'un bien vacant sans maître dans le domaine communal : parcelle AS88 route de Roquefort (RD7)

675 m² à Peïpellegrin
+ cession amiable à l'euro symbolique au Département pour faire alignement et réparations
Mme Fécourt : pourrait-on demander au département pour qu'un espace piéton/vélo soit réalisé afin de sécuriser cette portion de route ?
M. le maire : oui, le département en profite généralement pour faire ce genre d'opérations, développer les déplacements doux.

Vote : Unanimité

2.2 Etat des acquisitions et cessions opérées en 2019 et du stock foncier de l'EPF PACA

Pris acte

2.3 Acquisition d'un local communal au sein du programme "Belles Rives"

Les terrains ont été cédés amiablement au bailleur social SA HLM Le Logis Familial.
6 locaux en RDC (5 commerces de 240 m² au total et 1 local de bureaux et services en réservation pour la commune
28 logements en R+2 partiel (dont 26 LLS)
La commune souhaite acquérir un local de 55,64 m² en RDC au prix de 124 000 €.
Mme Fécourt : comment ce prix a-t-il été fixé ?
M. le maire : par le bailleur social.
Mme Fécourt : est-ce que ce local sera affecté au bureau du CCAS comme écrit sur un plan ?
M. le maire : pour l'instant ce n'est pas vraiment défini

Vote : Unanimité

3. Ressources Humaines

3.1 Elaboration du Plan de Formation 2020 présentée par Mme Pomeroy

Ce plan s'adresse au personnel communal.

Mme Boinnard-Berna : pour la formation des élus, comment avoir accès à ces informations ? Nous souhaiterions connaître celles qui existent et comment postuler.

M. le maire : Nous vous enverrons les formations qui nous viennent de l'association des maires et vous nous faites un courrier.

Vote : unanimité

3.2 Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

vote : unanimité

3.3 Suppression d'un poste de chef de service de police municipale

Vote : unanimité

3.4 Création d'un poste d'attaché principal

Vote : unanimité

3.5 Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité : création de neuf emplois non permanents d'adjoints d'animation à temps non complet

Il s'agit de postes pour surveiller la cantine.

Vote : Unanimité

3.6 Recrutement d'enseignants dans le cadre de la réglementation applicable aux activités accessoires (année scolaire 2020 - 2021)

pour assurer les services de surveillance de cantine et les études.

Vote : unanimité

fin du conseil à 22 h 10